



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

5 février 2021

Contact presse :

Claire Avelle
07 66 42 72 33
c.avelle@afc-france.org

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z

Communiqué

Bioéthique : contre les chimères, demandons leur avis aux Français

Initiée en 2018, la révision des lois de bioéthique se poursuit, révélant de plus en plus les intentions transgressives de ses promoteurs. Le projet de loi, qui vient d'être profondément remanié au Sénat en deuxième lecture, sera désormais examiné par une Commission Mixte Paritaire (CMP - 7 sénateurs, 7 députés). Les oppositions sont suffisamment marquées entre les deux assemblées pour que cette CMP échoue très probablement, renvoyant le texte à l'Assemblée Nationale en ultime ressort.

Au-delà de l'extension de l'accès aux techniques de procréation médicalement assistée aux couples de femmes et aux femmes seules qui a cristallisé la majeure partie des débats, certains points du projet de loi ont évolué au gré des travaux parlementaires et sont extrêmement inquiétants. A cet égard, l'article 17, supprimé par le Sénat en première lecture, réintroduit par l'Assemblée en deuxième lecture, puis à nouveau supprimé par le Sénat, est sans doute le plus alarmant parce qu'il permettrait la fabrication de chimères animal-homme. Rien n'indique qu'il ne serait pas réintroduit à l'occasion des prochaines étapes du processus législatif.

Pour les **Associations Familiales Catholiques**, la fabrication de chimères animal-homme s'apparente à un mauvais scénario de science-fiction aux conséquences vertigineuses. Le franchissement de la barrière entre les espèces pourrait entraîner la transmission de maladies animales à l'homme ou le risque d'une certaine humanisation de l'animal. La sagesse et la prudence des députés auraient dû les amener à maintenir fermement l'interdiction des chimères animal-homme, car aucun gain médical n'est raisonnablement envisageable avec cette technique. De plus, celle-ci nous amènerait sur la pente glissante de l'instrumentalisation de l'animal pour satisfaire nos désirs, au mépris de l'animal et de l'homme.

Les Associations Familiales Catholiques, avec d'autres associations ou personnalités de diverses convictions politiques ou philosophiques, demandent que ce sujet si grave soit décidé par les Français eux-mêmes, par la voie du Référendum d'Initiative Partagée.

Elles appellent avec solennité les Parlementaires au lancement d'une proposition de loi référendaire afin d'endiguer des dérives préjudiciables à l'espèce humaine.